

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
 COOPERATION INTERNATIONALE ET
 FRANCOPHONIE
 République 11/10/2023

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
 CABINET DU VICE - PREMIER MINISTRE
 RECU, LE 11/10/2023
 PAR: 24716
 HEURE: 11h00
 SIGNATURE: AA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AMBASSADEURS DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
 Date: 11 OCT 2023
 N° d'Enregist: 301211

MEMO:

DES: AMBASSADEURS DE LA REPUBLIQUE

A : S.E MONSIEUR LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES
 AFFAIRES ETRANGERES ET FRANCOPHONIE

Republique Démocratique du Congo
 PRIMATURE
 Courrier reçu: 11 OCT 2023
 Sous le n°: 33556
 Heure: 10h43
 Paraphe:

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 SERVICE COURRIER
 Réçu le: 11 OCT 2023
 N°: Par:

C.I. Son Excellence Monsieur le Président de la
 République, Chef de l'Etat
 (Avec l'expression de nos hommages les plus déférents) ;
 - Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
 - Honorable Président du Sénat ;
 - Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
 (Avec l'expression de notre très haute considération) ;
 - Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique,
 Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public ;
 - Monsieur le Ministre des Finances ;
 - Monsieur le Vice-ministre des Affaires Etrangères ;
 - Monsieur le Secrétaire aux Affaires Etrangères.
 (Tous) à KINSHASA

SENAT
 CABINET DU PRESIDENT
 RECEPTION COURRIER
 Reçu le: 11 OCT 2023
 N° d'Enreg: 07859
 Date: 11 OCT 2023
 Signature: A. N. N. N.

**Concerne : Situation socio-administrative très préoccupante des Ambassadeurs
 de la République et situation très délétère au sein de l'Administration
 des Affaires Etrangères**

ASSEMBLEE NATIONALE
 CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT
 N° d'Enreg: 32576
 11 OCT 2023
 Exp: 13h00

Nous, Ambassadeurs de la République,

Nous appuyant sur les dispositions pertinentes de la Constitution de la République
 Démocratique du Congo telle que révisée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant
 révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du
 Congo du 18 février 2006, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques
 et consulaires de 1961 et 1963, des textes légaux et réglementaires relatifs à la carrière
 du personnel des Services publics de l'Etat, du Règlement d'administration du Corps
 des diplomates de la République de 1978, des différentes circulaires dont celle relative
 au déroulement de la carrière et aux avantages accordés au personnel diplomatique et
 consulaire de la République Démocratique du Congo.

(Handwritten signatures of the Ambassadors)

MINISTERE DES FINANCES - CABINET



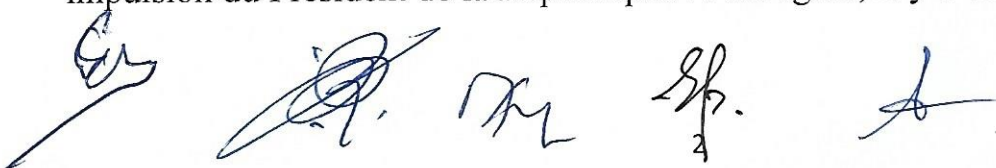
A23-40178
 11/10/2023 11:52

Vous rappelant l'article 3 de l'Ordonnance n°21/086 du 10 novembre 2021 portant élévation à la dignité d'ambassadeur et nomination d'ambassadeurs de la République Démocratique du Congo au travers duquel Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat et Premier Diplomate vous avait instruit d'exécuter ledit acte.

Constatant que près de deux ans maintenant, seulement huit collègues d'entre-nous ont pu avoir leurs affectations et quinze autres que nous sommes, continuons d'attendre sans aucune raison nous donnée et pourtant Son Excellence Monsieur le Président de la République, dans son allocution du 27 janvier 2022 à la traditionnelle cérémonie d'échange des vœux avec le Corps diplomatique accrédité en RDC, avait solennellement déclaré que **tous les ambassadeurs de la République récemment nommés, étaient en instance d'affectation.**

Attirant votre attention sur les termes de l'article 3 de l'ordonnance sus rappelée et de la très respectueuse déclaration susmentionnée au précédent paragraphe, qu'il y a lieu de conclure sans ambages par tout observateur averti que le Premier Diplomate, en l'occurrence, Son **Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**, est toujours en train d'attendre de recevoir sous votre diligence depuis deux ans, les dossiers de tous les ambassadeurs de la République en vue de leurs affectations mais seulement vous lui avez acheminé à ce jour uniquement que huit dossiers de nos collègues. Des raisons qui bloqueraient nos affectations sont ignorées, des critères pour prioriser les affectations de nos huit autres collègues ne sont pas non plus précisés mais nous constatons seulement et avec regret qu'aucun ambassadeur de la République, originaire de la partie Ouest du pays n'a été à ce jour affecté et donc le critère constitutionnel de la géopolitique nationale a été superbement ignoré. Pour rappel, parmi nos estimés collègues déjà affectés, deux sont originaires du Sud-Kivu, Un du Maniema, Un de Lomami (Ex Kasai oriental), Un du Kasai oriental, Un de Haut-Lomami (ex Grand Katanga) et deux de votre province d'origine, le Sankuru.

Par ailleurs, vous rappelant que l'élévation à la dignité d'ambassadeur des hauts cadres de l'Administration des Affaires Etrangères constitue l'un des faits marquants de la première mandature du Président de la République au même titre que la gratuité de l'enseignement de base, la couverture de la Santé universelle, la construction des ouvrages publics dont les sauts de mouton, la loi de programmation militaire à la base de la montée en puissance de l'armée, le Programme PDL-145 et surtout la restauration de l'image de la RDC grâce à une diplomatie agissante sous l'étroite impulsion du Président de la République. A cet égard, Il y a donc lieu d'empêcher de

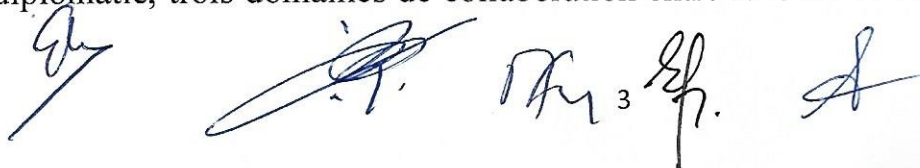


près ou de loin tout acte qui s'identifierait comme un sabotage des acquis du tout premier mandat du Chef de l'Etat.

Constatant avec regret qu'au point de vue de bienséance sociale ou de convivialité administrative, il y a un fossé dû à une carence de dialogue du fait que vous rejetez souvent toute demande d'audience vous soumise aux fins d'échanger autour de certaines questions relatives à la diplomatie ou à notre administration, accentuant ainsi des frustrations et autres malentendus. Les Ambassadeurs de la République constatent encore que depuis leur nomination et jusqu'à ce jour, vous n'avez pas pris soin de les présenter auprès du Chef de l'Etat et Premier Diplomate qu'ils sont censé représenter à l'étranger et sous les orientations de qui, ils doivent accomplir leurs missions. Simple oubli ou volonté délibérée ?

Ayant encore à l'esprit le soutien de Son Excellence Monsieur le Président de la République pour l'organisation plus de 10 ans après des travaux de la 12^{ème} Conférence diplomatique, en réalité les états généraux de notre secteur , cependant les Ambassadeurs de la République s'interrogent sur les raisons de la non-publication à ce jour du Rapport desdits travaux dont les recommandations devraient nous servir de boussole pour mieux orienter les différentes initiatives ou actions diplomatiques de notre pays en quête d'un meilleur repositionnement sur l'échiquier international et tirer amplement profit de ses rapports tant avec ses partenaires bilatéraux que multilatéraux. Faute de ce document précieux et de portée stratégique, les Ambassadeurs de la République et autres acteurs des relations extérieures de notre pays peinent à produire des études proactives et prospectives sur des axes et objectifs diplomatiques bien identifiés. En l'absence de ce document, notre Administration se révèle encore malade et la carrière diplomatique de plus en plus désacralisée à cause des intrusions à répétitions des profanes non-initiés aux règles déontologiques dictées par la noblesse et la délicatesse de notre profession.

Abordant le volet social et financier, les Ambassadeurs de la République non encore affectés, des dignitaires de la République par surcroit sur la base de l'ordonnance présidentielle précitée, tiennent à rappeler à votre conscience qu'ils vivent dans une précarité inouïe, sans voiture, sans logis approprié, sans protection rapprochée. Le prestige et la dignité liés à ce statut se trouvent donc fortement entamés, voire érodés faute d'une initiative de votre part qui devrait déboucher à des traitements de notre mise à niveau sociale par l'allocation d'une prime de dignité de notre corps. C'est à ce titre que nous vous prions de vous renseigner sur la situation sociale de hauts responsables du secteur de la défense et de la sécurité constituant avec le secteur de la diplomatie, trois domaines de collaboration entre le Gouvernement et le Président de



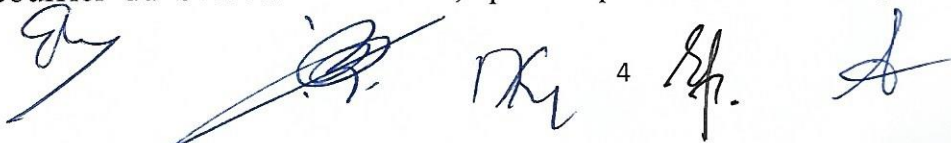
la République suivant l'article 91 de l'actuelle Constitution et vous réaliserez que les hauts dignitaires de la diplomatie congolaise vivent au rabais. Aussi, ne devrions-nous pas contempler le traitement de dignité accordé à ceux qui ont atteint le sommet de la carrière dans d'autres corps de métiers notamment les hauts magistrats qui bénéficient de l'honorariat et de l'éméritat. Pourquoi pas nous aussi ?

Examinant la situation délétère au sein de l'Administration des Affaires Etrangères, les Ambassadeurs de la République notent avec consternation que des tensions ont émaillé les rapports entre votre autorité et autres Hauts-Responsables de notre ministère depuis votre prise des fonctions jusqu'à ce jour (entre 2021 et 2023) notamment avec le Vice-ministre honoraire des Affaires Etrangères, Son Excellence Samy ADUBANGO, l'Ambassadeur Dominique KILUFYA alors Secrétaire Général et aujourd'hui avec l'Ambassadeur Daniel Makiese Mwana Wa Nzambi, l'actuel Secrétaire Général en fonction à qui vous venez d'adresser votre lettre n°130/1568/JN/2023 du 04 octobre 2023 relative à la notification du Procès-verbal d'ouverture d'action disciplinaire. Recourir au ministère d'un huissier de justice pour notifier au concerné ladite lettre alors qu'il s'agit d'un acte administratif interne adressé à un collaborateur se trouvant à un seul étage de vos bureaux, témoigne à suffisance l'existence d'un climat malsain qui inhibe par conséquent l'harmonie et la paix sociale au sein de notre ministère dans ce contexte pré-électoral marqué également par l'agression de la RDC par le Rwanda. En lieu et place pour les diplomates de se concentrer à fond pour produire des réflexions stratégiques idoines et concevoir des plans de communication pour nourrir nos actions diplomatiques tant dans le cadre de la diplomatie secrète ou de couloir que celui de la diplomatie publique ou visible, l'on assiste à du rififi et de nombreux scandales au ministère des Affaires Etrangères, Ministère de prestige et de souveraineté.

Encore sous ce registre, les Ambassadeurs de la République ont encore lu avec intérêt la lettre n°131/131.04/2023 du 05 octobre 2023 de Monsieur le Secrétaire Général adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et faisant état d'harcèlement permanent et des menaces récurrentes de suspension dont il ferait l'objet de votre part.

Toujours dans sa même précitée, les Ambassadeurs de la République ont pris connaissance des irrégularités criantes qui auraient entaché certaines décisions administratives dans le cadre des envois en poste, de commissionnement, affectation, promotion, admission sous statut des agents.

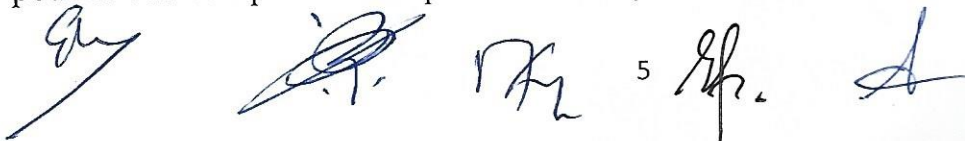
Les Ambassadeurs de la République ont également pris note de ce qui ressort du courrier du Secrétaire Général, que la quasi-totalité des agents mutés à l'étranger,



proviendrait d'une seule tribu. Si ceci s'avérait vrai, serait très grave à plusieurs égards ! La cohésion nationale recherchée dans notre actuelle Constitution et autres lois du pays afin d'assurer l'harmonie entre plus de 450 minorités ethniques vivant sur l'ensemble du territoire, connaîtrait déjà un coup fatal à partir de notre ministère, une entité investie de par ses missions à promouvoir l'intégration, la coopération, le rapprochement entre Etats ainsi que leur coexistence pacifique dans un monde devenu un petit village .A ce point de vue, il n'est pas donc concevable que des actes éhontés de tribalisme, du clientélisme ou de népotisme soient même évoqués dans notre diplomatie, vitrine par excellence de nos valeurs, de notre identité, de la bonne image de notre nation, de la dignité d'un Congo qui se relève et du rayonnement de notre pays face à l'étranger et dans le monde civilisé où l'humain ne peut plus être sous une quelconque discrimination en raison de sa race, sa religion, ses opinions, ses origines ou de sa condition sociale. Des efforts en vue d'un rééquilibrage, de la restauration de la méritocratie dans des décisions de promotion ou nomination, de l'observance stricte des normes régissant la carrière ainsi que du cadre organique présentement désarticulé sont donc nécessaires.

Par ailleurs, l'Ambassadeur Daniel Makiese déplore aussi et dans sa précitée l'envoi en poste des personnes sans qualité d'agent de carrière des services publics de l'Etat et non intégré dans le corps des diplomates de la RDC ; fait qui une fois avéré , ne manquera pas d'une part de constituer un affront aux diplomates de carrière ayant consenti de nombreux sacrifices dans cette carrière sacrée et qui constatent des intrus bénéficiant à leur détriment de telles décisions, d'autre part c'est contraire aux instructions du Gouvernement de la République par l'entremise de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre en charge de la fonction publique qui s'active sans relâche à stabiliser les effectifs des fonctionnaires de l'Etat et à fiabiliser le fichier de la paie.

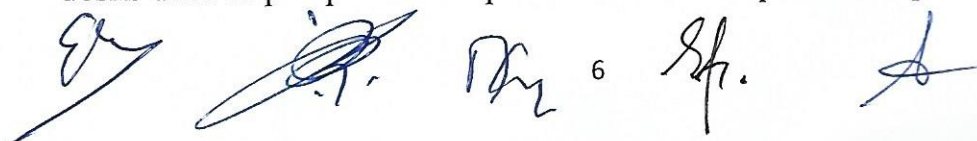
Pour des faits analogues, il y a lieu de rappeler à votre meilleure attention que le Vice-premier ministre en charge de la fonction publique, **Monsieur Jean-Pierre LIHAU**, a dû suspendre en date du 25 avril 2023, deux Secrétaires généraux, pour affectation frauduleuse des nouvelles unités, en violation de la loi et des règles régissant l'accès à l'emploi public et pour la circonstance, il a dû communiquer en ces termes : « *Des éléments factuels en ma possession portés par des preuves documentées, font état de l'affectation des personnes non revêtues de la qualité de fonctionnaire à des postes organiques par certains Secrétaires Généraux. Ce, au mépris total de la loi et des notes circulaires que nous avons pourtant transmises et rappelées avec insistance, aux différents Secrétaires généraux et autres chefs de services* ». Malheureusement pour le cas évoqué dans le présent mémo, c'est un Secrétaire Général qui accuse un

 Five handwritten signatures or initials are present at the bottom of the page. From left to right: a stylized signature, a signature with a large flourish, the initials 'RZ', the number '5', another signature, and a final signature.

membre du Gouvernement par surcroît revêtu du statut élogieux de Vice-premier ministre de passer outre les instructions données par un autre Vice-Premier Ministre et relevant de sa sphère de compétence. Situation qui peut entamer le principe de solidarité gouvernementale et de nature à cause un dysfonctionnement des institutions en ce moment où la cohésion de tous est recherchée pour la reconquête de nos localités entre les mains de la coalition RDF/M23 ainsi que la refondation de notre beau pays sous le leadership du Président de la République.

Après ces constats et observations, prenant l'engagement devant Dieu et la Nation de ne pas être complices de la détérioration de l'Administration diplomatique congolaise, vous formulons très respectueusement et si vous n'y trouvez aucun inconvénient, des recommandations suivantes :

1. Bien vouloir transmettre en urgence auprès de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Rapport relatif à l'exécution de l'ordonnance n°21/086 du 10 novembre 2021 portant élévation à la dignité d'ambassadeur et nomination d'ambassadeurs de la République Démocratique du Congo en prenant soin de lui transmettre également et à la même occasion, le tableau proposant des pays d'affectation aux Ambassadeurs encore sans fonction. Pour rappel, la RDC possède plus ou moins 65 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger et nous ne sommes seulement qu'à 15 pour prétendre obtenir une affectation.
2. Etablir sur de bases rationnelles et légitimes un quota de 80% des missions diplomatiques à devoir être dirigées par les Ambassadeurs de carrière et un autre quota de 20% à laisser aux politiques.
3. En attendant l'accomplissement entier des formalités diplomatiques, politiques et administratives en rapport avec nos affectations, bien vouloir plaider auprès du Président de la République et de notre Gouvernement, l'allocation à notre bénéfice d'une prime de dignité de corps en vue de réaliser la mise à niveau sociale des concernés ainsi que la préservation de la dignité liée au statut et aux fonctions d'ambassadeur.
4. Bien vouloir assurer la finalisation et la publication du Rapport des travaux de la 12^{ième} Conférence diplomatique.
5. Bien vouloir mettre en place une équipe en charge du suivi des discussions au Parlement sur la proposition de loi portant statut particulier des diplomates de carrière.
6. Bien vouloir jeter les bases pour la mise en place au Ministère des Affaires Etrangères d'une Cellule de la Diplomatie Economique (CDE) ainsi que des desks dans la perspective de promouvoir une diplomatie spécialisée au pays.



7. Bien vouloir rapporter tous les arrêtés ou ordres de mutation ayant des indices sérieux des irrégularités et contraires aux lois et instructions gouvernementales.
8. Bien vouloir rappeler d'urgence tous les hors-cadres qui seraient récemment mutés en postes diplomatiques et aussi de les retirer des listes de paie.
9. Bien vouloir mettre en place une Commission quadripartite Affaires Etrangères-Fonction Publique-Budget et Finances pour assainir le fichier de paie des diplomates de carrière en poste, y extraire tous les agents ne remplissant pas des critères et établir un plan devant assurer la régularité de la paie des salaires des diplomates ainsi que de leurs loyers.
10. Bien vouloir mettre en place une Commission administrative régulièrement à constituer pour procéder à la revisitation de certaines décisions et vous soumettre un rapport adéquat tenant compte des correctifs à apporter aux irrégularités décriées et s'assurer de leur conformité à la Constitution de la République et aux lois en la matière. Certaines personnes de votre cabinet devraient être mises à l'écart pour ne pas gêner cette opération.
11. Bien vouloir instituer un Comité des sages à désigner parmi les ambassadeurs en vue d'œuvrer pour le retour de la paix et de l'harmonie au sein de notre administration dans ce contexte finissant de votre mandat et à la veille de prochaines échéances électorales où vous irez vous présenter devant le peuple pour solliciter encore son suffrage.

Telle est la quintessence de notre présent mémo qui n'a été dicté que par des motivations républicaines d'assurer la justice, la dignité, l'équité, le professionnalisme, la concorde, la bienséance, le patriotisme, la méritocratie dans les prises des décisions et la conduite des affaires au sein de notre ministère par essence régalien et de souveraineté.

En prenant ainsi le soin de réserver à nos recommandations, le bénéfice d'une attention particulière, vous aurez non seulement à faire œuvre utile pour le pays mais aussi vous aurez à écrire de manière honorable votre nom dans l'histoire de la diplomatie congolaise à l'instar des personnages historiques comme Justin-Marie BOMBOKO, Jean de Dieu NGUZ KARL-I-BOND, Gérard KAMANDA wa KAMANDA, Edouard MOKOLO wa POMBO, MABIKA KALANDA, IDZIMBUIR ASAL et tant d'autres qui ont été portés plus pour la République que pour leurs familles et tribus.

Le temps de la bonne action est donc arrivé et il n'est jamais tard pour mieux faire.

Fait à Kinshasa, le

10/10/2023

Amb. Pierre EBBE MONGA
 Amb. Jérémy BIRHONGA NDERBA

Amb. Fundi
 Sp. J. Lumbala

Amb. Léon Mwaï KA KUTWA
 Ab. Abel Mwaï

[Signature]